

**Avis aux Actionnaires de :**  
**Amundi Funds**

**17 avril 2026**

**Luxembourg**

# Sommaire

1.	Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Emerging Markets Short Term Bond	3
2.	Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible	3
3.	Modification de la politique d'investissement et de l'approche ESG : Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond	4
4.	Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Asia Bond Income Responsible	5
5.	Augmentation du minimum d'investissements durables : Amundi Funds Emerging Markets Equity Climate Amundi Funds Global Aggregate Bond Amundi Funds Global Corporate Bond Amundi Funds Global Short Term Bond Amundi Funds Global Subordinated Bond Amundi Funds Multi Sector Credit Amundi Funds Global Bond Income	5
6.	Modification des caractéristiques ESG : Amundi Funds Impact Green Bond	6
7.	Baisse du minimum d'investissements durables : Amundi Funds Montpensier M Climate Solutions Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI	6
8.	Modification des caractéristiques ESG de plusieurs compartiments	6
9.	Mise à jour d'un ensemble d'exclusions ESG spécifique : Amundi Funds US Pioneer Fund	7
10.	Dénourriciarisation et refonte résultante : Amundi Funds Global Bond Flexible	7
11.	Informations sur le cycle de règlement des catégories d'actions	10
12.	Informations sur le gestionnaire de placements : Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond, Amundi Funds Montpensier M Climate Solutions et Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI	10
13.	Mise à jour de la section « Principaux risques » : Amundi Funds China New Energy	10

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration d'Amundi Funds (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer des changements suivants :

## 1. Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Emerging Markets Short Term Bond\*

À compter du 18 mai 2026, la politique d'investissement du compartiment Amundi Emerging Markets Short Term Bond sera modifiée pour augmenter la durée moyenne de 3 à 4 ans. Cette modification vise à maintenir un portefeuille à durée courte afin de protéger les investisseurs d'une hausse potentielle des taux d'intérêt, tout en leur permettant de profiter d'un environnement de baisse des taux.

La politique d'investissement actuelle du compartiment est la suivante :

*« Le Compartiment est géré de manière active. Il investit principalement dans des obligations d'entreprise et d'État, et des instruments du marché monétaire des marchés émergents. Ces investissements sont libellés dans n'importe quelle devise de l'OCDE et peuvent être de qualité inférieure à « Investment Grade ». La durée moyenne du compartiment ne dépasse généralement pas trois ans[...] »*

La nouvelle politique d'investissement du compartiment sera la suivante :

*« Le Compartiment est géré de manière active. Il investit principalement dans des obligations d'entreprise et d'État, et des instruments du marché monétaire des marchés émergents. Ces investissements sont libellés dans n'importe quelle devise de l'OCDE et peuvent être de qualité inférieure à « Investment Grade ». La durée moyenne du compartiment ne dépasse pas quatre ans[...] »*

Veillez noter qu'il n'y aura aucune incidence sur les autres caractéristiques du compartiment, y compris le niveau des commissions.

\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique

## 2. Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible

À compter du 18 mai 2026, la politique d'investissement du compartiment Amundi Funds Multi-Asset Conservative Responsible sera modifiée pour y incorporer une allocation maximale de 70 % aux obligations d'État afin de s'aligner sur le label français d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

La politique d'investissement actuelle du compartiment est la suivante :

*« Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.*

*Le Compartiment investit principalement dans une large gamme de titres du monde entier qui contribuent à un avenir durable, tel que mesuré en fonction des indicateurs de défis environnementaux, sociaux et de gouvernance. Peuvent en faire partie :*

- *des obligations de qualité supérieure libellées en euros, sur toutes les échéances, émises par des gouvernements de pays de l'OCDE ou d'entités supranationales et/ou d'entreprises. Au moins 10 % des actifs du Compartiment sont investis dans des obligations vertes, sociales et durables, qui visent à financer la transition énergétique et l'évolution sociale et qui répondent aux critères et directives des Green Bonds, Social Bonds and Sustainable Bonds Principles tels que publiés par l'ICMA ;*
- *des obligations indexées sur l'inflation ;*
- *jusqu'à 10 % de l'actif du Compartiment dans des obligations convertibles contingentes ;*
- *jusqu'à 40 % de l'actif du Compartiment en actions [...] ».*

La nouvelle politique d'investissement du compartiment est la suivante :

*« Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.*

*Le Compartiment investit principalement dans une large gamme de titres du monde entier qui contribuent à un avenir durable, tel que mesuré en fonction des indicateurs de défis environnementaux, sociaux et de gouvernance.*

Peuvent en faire partie :

- des obligations de qualité supérieure libellées en euros, sur toutes les échéances, émises par des gouvernements de pays de l'OCDE ou d'entités supranationales et/ou d'entreprises. Au moins 10 % des actifs nets du Compartiment sont investis dans des obligations vertes, sociales et durables, qui visent à financer la transition énergétique et l'évolution sociale et qui répondent aux critères et directives des Green Bonds, Social Bonds and Sustainable Bonds Principles tels que publiés par l'ICMA ;
- des obligations indexées sur l'inflation ;
- jusqu'à 70 % de l'actif net du compartiment dans des obligations d'État
- jusqu'à 40 % de l'actif net du compartiment dans des actions
- jusqu'à 10 % de l'actif net du Compartiment dans des obligations convertibles contingentes [...] »

Veillez noter qu'il n'y aura aucune incidence sur les autres caractéristiques du compartiment, y compris le niveau des commissions.

### 3. Modification de la politique d'investissement et de l'approche ESG : Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond

À compter du 18 mai 2026, la politique d'investissement du compartiment Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond sera modifiée pour augmenter la limite d'investissement dans des marchés émergents, qui passera de 20 à 25 %.

L'objectif et la politique d'investissement actuels du compartiment sont les suivants :

*« Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.*

*Le Compartiment investit principalement dans des obligations convertibles de sociétés du monde entier. Le Compartiment tente d'éliminer les effets de la plupart des écarts de change pour les investissements dans les titres qui ne sont pas libellés en euros (couverture de change).*

*Plus particulièrement, le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs dans des obligations convertibles. Ces investissements ne sont soumis à aucune contrainte de notation.*

*Tout en respectant les règles décrites ci-dessus, le compartiment peut aussi investir dans d'autres types d'obligations, des instruments du marché monétaire et dépôts, dans les proportions de l'actif net qui suivent :*

- actions et instruments liés à des actions : 10 %
- OPCVM/OPC : 10 %

*L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % de son actif net. Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des marchés émergents [...] ».*

La nouvelle politique d'investissement du compartiment est la suivante :

*« Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.*

*Le Compartiment investit principalement dans des obligations convertibles de sociétés du monde entier. Le Compartiment tente d'éliminer les effets de la plupart des écarts de change pour les investissements dans les titres qui ne sont pas libellés en euros (couverture de change).*

*Plus particulièrement, le Compartiment investit au moins 67 % de ses actifs dans des obligations convertibles. Ces investissements ne sont soumis à aucune contrainte de notation.*

*Tout en respectant les règles décrites ci-dessus, le compartiment peut aussi investir dans d'autres types d'obligations, des instruments du marché monétaire et dépôts, dans les proportions de l'actif net qui suivent :*

- actions et instruments liés à des actions : 10 %
- OPCVM/OPC : 10 %

*L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 10 % de son actif net. Le compartiment peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs nets dans des marchés émergents [...] ».*

En outre, à compter du 18 mai 2026, le compartiment, qui est classé article 8 en vertu du Règlement « Disclosure », modifiera son approche extra-financière, en passant d'une approche basée sur un indice et des exclusions à une approche basée sur des exclusions, avec une augmentation de la proportion minimum d'investissement durable.

Voici les principales modifications :

- augmentation, de 5 % à 10 %, de l'engagement minimum d'investissement durable ;
- le compartiment ne cherchera plus à obtenir une note ESG supérieure à celle de son indice de référence ;
- il y aura une augmentation de la proportion des investissements utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, qui passera de 75 % à 90 % ;
- en plus de l'ensemble des exclusions définies dans la politique d'investissement responsable de la société de gestion, le compartiment appliquera l'ensemble des exclusions définies par le gérant financier par délégation.

Pour obtenir une vue d'ensemble de toutes les caractéristiques apportées par la nouvelle approche extra-financière, nous vous invitons à consulter la publication d'informations ESG de ce compartiment.

#### 4. Modification de la politique d'investissement : Amundi Funds Asia Bond Income Responsible

À compter du 18 mai 2026, la politique d'investissement du compartiment Amundi Funds Asia Bond Income Responsible sera modifiée pour augmenter la limite d'investissement dans des obligations de qualité inférieure à « Investment Grade », qui passera de 40 à 50 %.

La politique d'investissement actuelle du compartiment est la suivante :

*« Le compartiment investit de manière extensive dans des obligations d'entreprises et d'État en Asie, y compris des pays émergents. Ces investissements sont principalement libellés en dollar américain et certains d'entre eux sont de qualité inférieure à « Investment Grade ».*

*Plus particulièrement, le compartiment investit au moins 80 % de son actif net dans des obligations d'émetteurs situés ou menant la plupart de leurs activités en Asie. Les investissements en obligations peuvent comprendre les actifs nets suivants jusqu'aux pourcentages indiqués :*

- obligations perpétuelles : 50 %
- obligations subordonnées : 20 %
- obligations convertibles contingentes (CoCos) : 10 %
- obligations de qualité inférieure à Investment Grade : 40 %
- obligations émises en Chine, soit via le CIBM, soit via Bond Connect : 20 %
- obligations non USD libellées dans une devise locale : 20 %
- titres en difficulté : 10 % [...] ».

La nouvelle politique d'investissement du compartiment sera la suivante :

*« Le compartiment investit de manière extensive dans des obligations d'entreprises et d'État en Asie, y compris des pays émergents. Ces investissements sont principalement libellés en dollar américain et certains d'entre eux sont de qualité inférieure à « Investment Grade ».*

*Plus particulièrement, le compartiment investit au moins 80 % de son actif net dans des obligations d'émetteurs situés ou menant la plupart de leurs activités en Asie. Les investissements en obligations peuvent comprendre les actifs nets suivants jusqu'aux pourcentages indiqués :*

- obligations perpétuelles : 50 %
- obligations subordonnées : 20 %
- obligations convertibles contingentes (CoCos) : 10 %
- obligations de qualité inférieure à Investment Grade : 50 %
- obligations émises en Chine, soit via le CIBM, soit via Bond Connect : 20 %
- obligations non USD libellées dans une devise locale : 20 %
- titres en difficulté : 10 % [...] ».

## 5. Augmentation de l'engagement minimum en matière d'investissement durable pour plusieurs compartiments

Amundi a procédé en interne à l'examen, à l'analyse et à la classification des compartiments de la SICAV Amundi Funds en fonction de leur niveau d'intégration ESG. Les compartiments présentant un niveau d'intégration ESG plus élevé couvriront davantage d'investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux. Il a par conséquent été estimé que les engagements minimaux actuels d'investissement durable (« **Engagement SI** ») ne reflétaient pas de manière adéquate la nouvelle classification des compartiments en fonction de leur niveau d'intégration ESG. En conséquence, à compter du 18 mai 2026, les pourcentages minimaux d'engagement SI de certains compartiments qui, selon cette classification, ont des niveaux d'intégration ESG plus élevés, seront augmentés. Ces compartiments sont répertoriés dans le tableau ci-dessous avec une comparaison des pourcentages d'engagement SI avant et après le changement :

Compartiments	Proportion minimale actuelle d'investissements durables	Nouvelle proportion minimale d'investissements durables
Amundi Funds Emerging Markets Equity Climate	5 %	20 %
Amundi Funds Global Aggregate Bond	5 %	10 %
Amundi Funds Global Corporate Bond	5 %	10 %
Amundi Funds Global Short Term Bond	5 %	10 %
Amundi Funds Global Subordinated Bond*	5 %	10 %
Amundi Funds Multi Sector Credit	5 %	10 %
Amundi Funds Global Bond Income	5 %	10 %

\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique

## 6. Modification des caractéristiques ESG : Amundi Funds Impact Green Bond

À compter du 17 avril 2026, le Conseil d'administration a décidé de fixer un investissement minimum de 10 % dans des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxinomie de l'UE, tandis que l'investissement minimum dans des investissements durables reste fixé à 80 %.

## 7. Baisse du minimum d'investissements durables : Amundi Funds Montpensier M Climate Solutions et Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI

À compter du 18 mai 2026, le minimum d'investissements durables des compartiments sera réduit et passera de 100 % à 90 %, conformément à leurs fonds maîtres respectifs.

## 8. Modification des caractéristiques ESG

Les compartiments suivants promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant à obtenir une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement. Afin de mesurer l'univers d'investissement retenu, des univers d'investissement ont été définis pour les compartiments ci-dessous, à compter du 18 mai 2026 :

Compartiments	Univers d'investissement
AMUNDI FUNDS Optimal Yield	67 % BOFAML EUR HY CONSTRAINED + 23 % JPM CEMBI HIGH YIELD + 10 % BOFAML US CORPORATE INDEX
AMUNDI FUNDS Protect 90*	50 % MSCI ACWI IMI + 30 % BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE + 20 % ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX
AMUNDI FUNDS Strategic Bond*	50 % BOFAML EUR HY CONSTRAINED + 35 % JPM CEMBI HIGH YIELD + 15 % BOFAML US CORPORATE INDEX
AMUNDI FUNDS Optimal Yield Short Term*	60 % BOFAML EUR HY CONSTRAINED + 30 % JPM CEMBI HIGH YIELD + 10 % BOFAML US CORPORATE INDEX
AMUNDI FUNDS Multi Sector Credit	50 % ICE BOFA GLOBAL LARGE CAP CORPORATE INDEX + 50 % ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX
AMUNDI FUNDS Quantitative Global Absolute Return Bond*	90 % BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE + 10 % JPM EMBI GLOBAL DIVERSIFIED

AMUNDI FUNDS Absolute Return Multi-Strategy*	25 % JP MORGAN EMBI GLOBAL + 20 % MSCI AC WORLD INDEX + 30 % ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 15 % BGB GLOBAL AGG CORPORATE + 10 % BGB GLOBAL AGG TREASURIES
AMUNDI FUNDS Multi-Strategy Growth*	30 % JP MORGAN EMBI GLOBAL + 22,5 % MSCI AC WORLD INDEX + 30 % ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 10 % BGB GLOBAL AGG CORPORATE + 7,5 % BGB GLOBAL AGG TREASURIES
AMUNDI FUNDS Global Multi-Asset Conservative	10 % JP MORGAN EMBI GLOBAL + 10 % ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 5 % ICE BOFA US HIGH YIELD INDEX + 25 % MSCI AC WORLD INDEX + 50 % BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE INDEX
AMUNDI FUNDS Euro Multi-Asset Target Income*	15 % JP MORGAN EMBI GLOBAL + 15 % ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 30 % MSCI AC WORLD INDEX + 40 % BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE INDEX
AMUNDI FUNDS Global Multi-Asset Target Income	20 % MSCI ACWI + 50 % BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE + 15 % ICE BOFA GLOBAL HIGH + 15 % JPM EMBI GLOBAL
AMUNDI FUNDS Global Multi-Asset*	5 % JP MORGAN EMBI GLOBAL + 5 % ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 3 % ICE BOFA US HIGH YIELD INDEX + 60 % MSCI AC WORLD INDEX + 27 % BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE INDEX
AMUNDI FUNDS Income Opportunities	60 % MSCI ACWI + 15 % BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE + 25 % ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX

\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique

## 9. Mise à jour d'un ensemble d'exclusions ESG spécifique : Amundi Funds US Pioneer Fund

À compter du 17 avril 2026, la publication d'informations extra-financières relatives au compartiment Amundi Funds US Pioneer Fund sera complétée par un critère supplémentaire en matière environnementale, sociale et de gouvernance consistant à exclure les entreprises fortement impliquées dans les activités suivantes :

- la production de boissons alcoolisées ;
- l'exploitation de casinos et d'autres entreprises de jeux d'argent.

Un émetteur est considéré comme fortement impliqué dans une activité s'il tire plus de 10 % de ses revenus bruts d'une telle activité.

## 10. Dénourriciarisation et refonte résultante : Amundi Funds Global Bond Flexible (le « Compartiment »)

À compter du 12 juin 2026, Amundi Funds Global Bond Flexible n'investira plus en tant que fonds nourricier dans le fonds maître « Amundi Oblig Internationales Flexible » (le « **Fonds maître** ») et aura par conséquent la nouvelle politique d'investissement précisée ci-dessous.

Les principales différences entre les politiques d'investissement du Fonds Maître et la nouvelle politique d'investissement du Compartiment sont les suivantes :

	Fonds maître	Global Bond Flexible, à compter du 12 juin 2026
<b>Principaux investissements</b>	Le Fonds maître investit dans des obligations d'État et d'entreprises de qualité « Investment Grade », des obligations convertibles, des instruments du marché monétaire et des dépôts, dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents.	Le Compartiment investit dans des obligations d'État et d'entreprises de qualité « Investment Grade », des obligations convertibles, des obligations subordonnées et des instruments du marché monétaire et des dépôts, dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents.

<b>Investissements auxiliaires</b>	<p>Le Fonds maître peut également investir dans les instruments suivants, dans la limite des pourcentages de l'actif net indiqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires (ABS/MBS) ayant une note AAA (S&amp;P) ou Aaa (Moody's) au moment de l'achat et ne descendant pas en dessous de AA ou Aa2 en cours de détention : 20 %</li> <li>en OPCVM/OPC : 10 %</li> <li>- obligations convertibles contingentes : 5 %</li> <li>- actions : 5 %</li> </ul> <p>Les créances hypothécaires placées en sous-jacent des MBS peuvent être commerciales ou résidentielles, et les MBS peuvent être associées ou non à une forme de garantie d'État.</p> <p>Le Fonds maître gère activement son exposition aux taux d'intérêt (taux de sensibilité compris entre 0 et + 9,5) et aux marchés des changes.</p> <p>Le Fonds maître peut investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des actifs de qualité inférieure à « Investment Grade » et peut investir la totalité de son actif net dans des marchés émergents.</p>	<p>Le Compartiment peut également investir dans les instruments suivants, dans la limite des pourcentages de l'actif net indiqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires (ABS/MBS) : 20 %, y compris les titres to-be-announced (TBA)</li> <li>- OPCVM/OPC : 10 %</li> <li>- obligations convertibles contingentes : 5 %</li> <li>- actions : 5 %</li> </ul> <p>Les titres adossés à des actifs, à l'exclusion des titres adossés à des créances hypothécaires, seront notés AAA/Aaa (Standard &amp; Poor's ou Fitch/Moody's) au moment de l'achat et peuvent être détenus tant qu'ils sont notés au moins Aa2 (Moody's) ou AA (Standard &amp; Poor's et Fitch).</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 50 % de son actif net dans des obligations de qualité inférieure à « Investment Grade », et son exposition, qui tient également compte des positions détenues par le biais d'instruments dérivés de crédit, à des obligations de qualité inférieure à « Investment Grade », peut représenter jusqu'à 40 % de son actif net. Il peut investir jusqu'à 45 % de son actif net dans des marchés émergents.</p>
<b>Utilisation de dérivés</b>	<p>Le Fonds maître utilise de manière extensive des instruments dérivés pour réduire divers risques et assurer une gestion de portefeuille efficace. Il s'agit également d'un moyen d'obtenir une exposition (longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés axés sur le crédit et les devises). Le fonds maître peut procéder à des acquisitions et cessions temporaires de titres (rachats et accords de prise en pension).</p> <p>Le revenu net du Fonds maître est automatiquement distribué et ses plus-values nettes réalisées sont automatiquement réinvesties ou distribuées chaque année, comme déterminé par sa société de gestion.</p>	<p>Le Compartiment utilise de manière extensive des instruments dérivés pour réduire divers risques et assurer une gestion de portefeuille efficace. Il s'agit également d'un moyen d'obtenir une exposition (longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement, comme du crédit ou du change.</p>

En outre, l'effet de levier brut attendu du Compartiment sera de 1 200 %, tandis que celui du Fonds maître est de 2 000 %.

Les principales différences entre les techniques et instruments des opérations de financement sur titres et les swaps sur rendement total sont les suivantes :

		Mise en pension	Prise en pension	Prêts de titres	TRS
<b>Global Bond Flexible</b>	Estimations	-	-	25 %	-
	Max.	-	-	90 %	-
	Fréquence	-	-	Temporaire	-
	But de l'utilisation	-	-	Plus de rev.	-

		Mise en pension	Prise en pension	Prêts de titres	TRS
<b>Global Bond Flexible, à compter du 12 juin 2026</b>	Estimations	25 %	25 %	22,5 %	-
	Max.	90 %	90 %	90 %	-
	Fréquence	Temporaire	Temporaire	Temporaire	-
	Finalité d'utilisation	Gestion de la trésorerie Optimisation des revenus Plus de rev.	Gestion de la trésorerie Optimisation des revenus Plus de rev.	Plus de rev.	-

La commission d'administration sera modifiée comme suit :

### Global Bond Flexible

Catégorie	Frais d'entrée (max.)	Commission de distribution annuelle	FVDE (max.)	Frais de sortie (max.)	Commission de gestion (max.)	Commission de performance (max.)	Commission d'administration (max.)	Catégorie d'Actions	Commission de gestion (max.)
A	4,50 %	Aucun	Aucun	Aucun	0,82 %	20,00 %	0,10 %	A2	1,00 %
B	Néant	1,00 % <sup>5</sup>	4,00 % <sup>1</sup>	Aucun	1,00 %	Aucun	0,10 %		
C	Néant	1,00 % <sup>5</sup>	1,00 % <sup>2</sup>	Aucun	1,00 %	Aucun	0,10 %		
E	4,00 %	Aucun	Aucun	Aucun	0,65 %	20,00 %	0,10 %	E2	0,80 %
F	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	1,30 %	20,00 %	0,10 %	F2	1,45 %
G	3,00 %	0,20 %	Aucun	Aucun	0,80 %	20,00 %	0,10 %	G2	0,95 %
I	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,45 %	20,00 %	0,10 %	I2	0,55 %
J	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,45 %	20,00 %	0,10 %	J2	0,55 %
M	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,40 %	20,00 %	0,10 %	M2	0,45 %
P	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,60 %	20,00 %	0,10 %	P2	0,70 %
R	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,50 %	20,00 %	0,10 %	R2	0,60 %
T	Néant	1,00 % <sup>5</sup>	2,00 % <sup>3</sup>	Néant	1,00 %	Aucun	0,10 %		
U	Néant	1,00 % <sup>5</sup>	3,00 % <sup>4</sup>	Néant	1,00 %	Aucun	0,10 %		

### Global Bond Flexible, à compter du 12 juin 2026

Catégorie	Frais d'entrée (max.)	Commission de distribution annuelle	FVDE (max.)	Frais de sortie (max.)	Commission de gestion (max.)	Commission de performance (max.)	Commission d'administration (max.)	Catégorie d'Actions	Commission de gestion (max.)
A	4,50 %	Aucun	Aucun	Aucun	0,82 %	20,00 %	0,23 %	A2	1,00 %
B	Néant	1,00 % <sup>5</sup>	4,00 % <sup>1</sup>	Aucun	1,00 %	aucune	0,23 %		
C	Néant	1,00 % <sup>5</sup>	1,00 % <sup>2</sup>	Aucun	1,00 %	aucune	0,23 %		
E	4,00 %	Aucun	Aucun	Aucun	0,65 %	20,00 %	0,23 %	E2	0,80 %
F	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	1,30 %	20,00 %	0,23 %	F2	1,45 %
G	3,00 %	0,20 %	Aucun	Aucun	0,80 %	20,00 %	0,23 %	G2	0,95 %
I	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,45 %	20,00 %	0,15 %	I2	0,55 %
J	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,45 %	20,00 %	0,10 %	J2	0,55 %
M	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,40 %	20,00 %	0,15 %	M2	0,45 %
P	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,60 %	20,00 %	0,23 %	P2	0,70 %
R	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0,50 %	20,00 %	0,23 %	R2	0,60 %
T	Néant	1,00 % <sup>5</sup>	2,00 % <sup>3</sup>	Néant	1,00 %	aucune	0,23 %		
U	Néant	1,00 % <sup>5</sup>	3,00 % <sup>4</sup>	Néant	1,00 %	aucune	0,23 %		

La nouvelle politique d'investissement du Compartiment sera la suivante :

**« Objectif**

*Offrir une combinaison de revenu et de croissance du capital (Total Return) sur la période de détention recommandée.*

**Indice de référence** : Euro Short Term Rate (ESTER) Index. Utilisé pour la comparaison des performances.

**Détentions du portefeuille**

*Le compartiment est géré de manière active. Il investit principalement dans des obligations d'État et d'entreprises de qualité « Investment Grade », des obligations convertibles, des obligations subordonnées et des instruments du marché monétaire et des dépôts, dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents. Il peut également investir dans les instruments suivants, dans la limite des pourcentages de l'actif net indiqués :*

*- titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires (ABS/MBS) : 20 %, y compris les titres to-be-announced (TBA)*

*- OPCVM/OPC : 10 %*

*- obligations convertibles contingentes : 5 %*

*- actions : 5 %*

*Les titres adossés à des actifs, à l'exclusion des titres adossés à des créances hypothécaires, seront notés AAA/Aaa (Standard & Poor's ou Fitch/Moody's) au moment de l'achat et peuvent être détenus tant qu'ils sont notés au moins Aa2 (Moody's) ou AA (Standard & Poor's et Fitch).*

*Les créances hypothécaires placées en sous-jacent des MBS peuvent être commerciales ou résidentielles, et les MBS peuvent être associées ou non à une forme de garantie d'État.*

*La durée du Compartiment est comprise entre 0 et +9,5.*

*Le compartiment peut ou non couvrir le risque de change au niveau du portefeuille, à la discrétion du gestionnaire de placements.*

*Le compartiment peut investir jusqu'à 50 % de son actif net dans des obligations de qualité inférieure à « Investment Grade », et son exposition, qui tient également compte des positions détenues par le biais d'instruments dérivés de crédit, à des obligations de qualité inférieure à « Investment Grade », peut représenter jusqu'à 40 % de son actif net. Il peut investir jusqu'à 45 % de son actif net dans des marchés émergents.*

**Instruments dérivés et techniques**

*Le compartiment utilise de manière extensive des instruments dérivés pour réduire divers risques et assurer une gestion de portefeuille efficace. Il s'agit également d'un moyen d'obtenir une exposition (longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement, comme du crédit ou du change.*

**Devise de référence EUR. »**

Afin de garantir le traitement efficace de toutes les opérations de rachat des parts du Fonds Maître et investir l'actif du Compartiment, aucune souscription, conversion et/ou aucun rachat d'actions du Compartiment ne sera accepté entre le 10 juin 2026 après 14 h et le 15 juin 2026 à 14 h. En outre, l'engagement minimum en matière d'investissement durable passera de 5 % à 10 %. De plus, il n'y aura pas de VL uniquement lorsque des jours fériés sont observés sur les principales bourses de Luxembourg.

## 11. Informations sur le cycle de règlement des compartiments

Veillez noter qu'à compter du 17 avril 2026, toutes les informations relatives à la date de règlement des catégories d'actions des compartiments d'Amundi Funds seront disponibles sur le site suivant : <https://www.amundi.lu/retail/funds-regulatory-pages>. Dans la mesure où une information figurant sur le site web spécifie la date d'occurrence du règlement telle que définie dans le prospectus, la date d'occurrence du règlement spécifiée sur le site web s'applique.

## 12. Informations sur le gestionnaire de placements : Amundi Funds Montpensier Global Convertible Bond, Amundi Funds Montpensier M Climate Solutions et Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI

Veillez noter qu'à la suite d'une fusion avec Arbevel, Montpensier Finance est devenue Montpensier Arbevel. Veillez noter que cette opération de société n'a affecté aucune autre caractéristique des compartiments, y compris le niveau des commissions.

## 13. Mise à jour de la section « Principaux risques » : Amundi Funds China New Energy

Le Conseil d'administration souhaite attirer votre attention sur l'ajout de la typologie des risques relatifs aux petites et moyennes capitalisations à la rubrique « Principaux risques » du prospectus, à compter du 17 avril 2026. Pour une explication détaillée sur cette typologie des risques, veuillez consulter la partie générale du prospectus, à la rubrique « Descriptions des risques ».

Si vous n'acceptez pas tout ou partie de ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos actions sans commission de rachat, conformément au prospectus d'Amundi Funds.

Le dernier prospectus d'Amundi Funds et les Documents d'informations clés sont disponibles sans frais auprès du siège social.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

- CACEIS Bank, Belgium Branch
- Avenue du Port 86C, boîte 320
- B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

[Le Conseil d'Administration d'Amundi Funds](#)

## CONTACTS :

Amundi Funds

Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Adresse postale: BP 1104 – L-1011 Luxembourg.

Téléphone : +352 26 86 80 01 – Fax : +352 26 86 80 99

Société Anonyme R.C. Luxembourg B 68806